

ASSOCIATION LA COOPE DES P'TITS B...

Association

4 Ter Avenue Pierre Mendes France**16300 BARBEZIEUX**

Siret : 503 546 541 00023

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31 Décembre 2019

ASSOCIATION LA COOPE DES P'TITS B...
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 Décembre 2019

Aux Membres de l'Association LA COOPE DES PETITS B...,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LA COOPE DES PETITS B..., relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre Bureau sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport moral et des autres documents adressés aux Membres de l'Association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Périgny, le 09 septembre 2020

Le Commissaire aux Comptes,
EXCO VALLIANCE AUDIT.



Franck HUYGHE.

BILAN

ACTIF		Exercice : 2 019		Durée : 12 Mois		Exerc. : 2 018 12 Mois	
		BRUT	AMORT. PROV.	NET	% ACTIF	NET	% ACTIF
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE							
A C T I F	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :	3 011	3 011				
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et développement						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	3 011	3 011				
	Fonds commercial (1)						
	Autres						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES :	41 633	34 890	6 744	4	2 737	2
	Terrains	9 541	9 541				
	Constructions						
M M O B I L I S A T I O N S	Instal. techniques, mat. et out. ind.	28 259	21 515	6 743		2 700	
	Autres	3 834	3 834			37	
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) :						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres						
TOTAL I		44 644	37 901	6 744	4	2 737	2
A C T I F	STOCKS ET EN-COURS :						
	Matières premières et autres approv.						
	En-cours de productions: biens et services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	AVANCES ET ACP TES VERSES /COMMANDES						
	CREANCES (3) :	84 697		84 697	53	108 039	70
	Créances clients et cptes rattachés	6 539		6 539		7 141	
	Autres	78 158		78 158		100 898	
	Capital souscrit-appelé, non versé						
A C T I F	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :						
	Actions propres						
	Autres titres						
	DISPONIBILITES	69 274		69 274	43	42 805	28
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE						
	TOTAL II	153 972		153 972	96	150 844	98
	CHARGES A REPARTIR S/ PLUS. EXERC. (III)						
	PRIMES DE REMB. DES OBLIGATIONS (IV)						
	ECARTS DE CONVERSION ACTIF (V)						
	TOTAL GENERAL (I + II+ III + IV + V)	198 616	37 901	160 715	100	153 581	100
(1) Dont droit au bail							
(2) Dont à moins d'un an							
(3) Dont à plus d'un an							
(4) Dont à plus d'un an							

BILAN

Exercice Du 01/01/2019

Au 31/12/2019

PASSIF		Exercice : 2019 Durée: 12 Mois	% PASSIF	Exercice : 2018 Durée: 12 Mois	% PASSIF
C A P I T A L P R I M E S R E S E R V E S	CAPITAL (dont versé: PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT ECARTS DE REEVALUATION RESERVES Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres REPORT A NOUVEAU RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte) SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT PROVISIONS REGLEMENTEES	85 266	53	81 406	53
TOTAL I		91 506	57	85 271	56
P R O V I S I O N S	PROVISIONS POUR RISQUES PROVISIONS POUR CHARGES	11 506	7	10 094	7
TOTAL II		11 506	7	10 094	
D E T T E S (1)	EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES EMPR. ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2) EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS DETTES SOLDE FINANCIER DU PLAN RJ DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES DETTES FISCALES ET SOCIALES DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	8 840 48 864	6 30	12 543 45 673	8 30
C O R M E P G T U E L S	AUTRES DETTES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (3) TOTAL III	57 704	36	58 216	38
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		160 715	100	153 581	100
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an (2) Dont concours banc. courants et soldes créd. de banques (3) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an					

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice Du 01/01/2019

Au 31/12/2019

RUBRIQUES	Exerc.: 2 019 12 mois	Exerc.: 2 018 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	223 574	242 420
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	223 574	242 420
<i>Dont à l'exportation :</i>		
Reprise sur engagements à réaliser		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	164 975	165 308
Reprises sur provisions (et amort.), transferts de charges	13 989	16 731
Autres produits	13	584
TOTAL I	402 551	425 043
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :		
Achat de marchandises (a)		
Variation de stock		
Achat de matières premières et autres approvisionnements (a)	14 243	14 787
Variation de stock		
Autres achats et charges externes (*)	43 391	54 934
Impôts, taxes et versements assimilés	6 085	6 328
Charges du personnel Salariés	329 894	339 897
Rémunération et/ou cotisations sociales du dirigeant TNS		
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Sur immobilisations: dotations aux amortissements (b)	1 632	1 567
Sur immobilisations: dotations aux provisions		
Sur actif circulant: dotations aux provisions		
Pour risques et charges: dotations aux provisions	1 412	2 414
Autres charges	49	72
TOTAL II	396 706	419 999
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	5 844	5 044
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN :		
Bénéfice ou perte transférée III		
Perte ou bénéfice transféré IV		
- redevances de crédit-bail mobilier		
- redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes aux exercices antérieurs		

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice Du 01/01/2019

Au 31/12/2019

RUBRIQUES	Exerc.: 2 019 12 mois	Exerc.: 2 018 12 mois
PRODUITS FINANCIERS :		
De participations (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances actifs immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	437	406
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits net s/ cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL V	437	406
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		
Différences négatives de change		
Charges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL VI		
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	437	406
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II +III -IV +V -VI)	6 282	5 451
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
Sur opérations de gestion	2 320	160
Sur opérations en capital	94	179
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL VII	2 414	339
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	4 059	1 930
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL VIII	4 059	1 930
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-1 645	-1 591
Participations des Salariés aux Fruits de l'Expansion (IX)		
Impôts sur les Bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	405 402	425 788
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	400 765	421 929
BENEFICE OU PERTE	4 636	3 859
(3) Dont produits concernant les entreprises liées		
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées		

ASSOCIATION La Coopé des p'tits B

**Siège social : 4 ter Avenue Pierre Mendès
16300 Barbezieux**

Exercice 2019

Le tableau des contributions hors compte de résultat

86. Emplois des contributions volontaires en nature

Mise à disposition gratuite de biens et services par du personnel MSA 16	
Mise à disposition gratuite de biens et services par les partenariats conventionnés	25 000
Personnel bénévole	
Total	25 000

87. Contributions volontaires en nature

Prestations en nature, MSA 16	
Prestation en nature, partenariats conventionnés	25 000
Bénévolat	
Total	25 000

I. FAITS MARQUANTS ET SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'entreprise présente les caractéristiques suivantes :

Total du Bilan :	160 715 €
Chiffre d'affaires :	223 574 €
Résultat :	4 636 €

L'exercice couvre la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 4 636.41 €.

II. REGLES ET METHODES COMPTABLES

A. Principes généraux

Les comptes annuels ont été établis en application des règles générales comptables et dans le respect du principe de prudence et conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret du 26 décembre 2016, et du plan comptable général 2016.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance de l'exercice.

La méthode de base, retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

B. Mode et Méthode d'évaluation

1. Immobilisations corporelles

Le Règlement de l'ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, homologué par arrêté du 26 décembre 2016 et publié au JO du 28 décembre 2016. A ce titre, si un ou plusieurs éléments constitutifs d'un actif ont chacun des utilisations différentes ou procurent des avantages économiques à l'entreprise selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu.

Sur ces bases, une analyse des éléments constitutifs des biens immobilisés a été menée. Ce travail a amené à constater que les immobilisations corporelles détenues par l'entreprise ne pourraient pas être décomposées, soit du fait de leur caractère d'immobilisations complexes spécialisées correspondant à des éléments qui, bien que séparables par nature, sont techniquement liées par leur fonctionnement, soit par le caractère non significatif des composants identifiés.

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction des durées généralement admises suivant les durées habituelles admises par la profession.

Les durées et méthodes d'amortissement les plus généralement retenues ont été les suivantes :

- | | |
|----------------------------------|--------------|
| - Constructions sur sol d'autrui | 10-20-25 ans |
|----------------------------------|--------------|

- A.A.I. des constructions sur sol d'autrui	5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels	5 à 10 ans
- Agencement de matériel	5 à 10 ans
- AAI divers	5 à 10 ans
- Matériel de transport	4 - 5 ans
- Matériel de bureau informatique	3 et 5 ans
- Mobilier de bureau	5 et 10 ans

2. Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement et autres immobilisations incorporelles

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est, le cas échéant, constituée pour tenir compte de la valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

3. Stocks et encours

- Stocks de matières premières : ils sont évalués suivant la méthode premier entré / premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu, sauf écart significatif.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués suivant la méthode premier entré / premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu, sauf écart significatif.
- Stocks de produits fabriqués et en cours : ils sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production.

4. Créances et Dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provisions, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Autres éléments significatifs de l'exercice

La fréquentation des services en 2019, est stable sur la crèche « Drôles de graines » de Barbezieux, avec 85 enfants accueillis (contre 83 en 2018).

Les contrats sont calculés au plus juste selon les besoins des familles. (Mission d'intérim des parents, précarité des postes...), et constat d'une instabilité des besoins, ce qui a entraîné une baisse des heures facturées.

A noter, la fermeture exceptionnelle de la crèche le Mercredi 13 Novembre 2018 suite à la défaillance du chauffage : les heures n'ont pas été facturées aux familles.

La fréquentation des services en 2019, sur la halte-garderie Fou'l'Bazar de Baignes, malgré un nombre d'enfants accueillis supérieur : 25 enfants (18 en 2018) restent faible.

La fin de l'année 2019 a été marquée par l'inscription de plusieurs familles à la halte-garderie et les périodes d'adaptation ont démarré début Janvier 2020.

Réflexion menée sur la facturation des heures d'absence injustifiées (fourniture d'un certificat médical) ou non prévues.

Taux moyen de fréquentation : (Heures réalisées/capacité maximale annuelle)

	2019	Pour mémoire 2018
Drôles de graines à Barbezieux	70.27 %	78.27 %
Fou'l'bazar à Baignes	61.20 %	64.58 %

Heures facturées :

	2019	Pour mémoire 2018
Drôles de graines à Barbezieux	34 037 h	37 186 h
Fou'l'bazar à Baignes	4 712 h	4 836 h

Montant participation familles :

	2019	Pour mémoire 2018
Drôles de graines à Barbezieux	44 239 €	48 506 €
Fou'l'bazar à Baignes	4 731 €	4 343 €

La part déjà versée par la CAF et la MSA au titre de la PSU en acompte 2019 s'élève à 127 166 € (114 831 € CAF et 12 335 € MSA).

Il reste à recevoir au 31/12/2019 le solde de la PSU CAF d'un montant de 33 522 € et de la MSA d'un montant de 7 725 €.

Le partenariat avec la collectivité, la CDC des 4B est contractualisé par une convention d'objectif. Elle court sur les exercices comptables 2016-2019.

Le montant versé par la CDC4B s'élève à 163 975 €, identique à celui de 2018. (188 868 € versé en 2015).

Enfin, le poste salaire est stable : 257 022 € contre 252 490 € en 2018, et ce malgré des fins de contrats suite au départ de deux salariées en CDI, entraînant le paiement des soldes des congés.

La refonte de la fiche de poste de l'adjointe à la directrice pédagogique, le recrutement de deux nouvelles salariées impliquant une RIS de base (Rémunération Individuelle du Salarié), le congé parental de l'une des salariées (temps de travail porté à 80%), et enfin le passage au temps partiel de la directrice administrative (temps de travail porté à 91%), ont contribué à cette diminution.

La volonté des membres de l'association et de la direction de la Coopé des P'tits B permet de conforter une bonne gestion des ressources humaines tant au niveau de la formation (en 2019, deux formations collectives

auxquelles ont participé l'ensemble des salariés) qu'au niveau des salaires avec la revue quinquennale des fiches de poste (obligatoire dans la convention) mise en place en janvier 2019 et l'attribution en février 2019 de la prime du pouvoir d'achat (Prime Macron).

Le poste de remplacement s'élève à 9 233 € contre 18 084 € en 2018. L'accueil de Romain jeune apprenti de deuxième année, rejoint par Kelly apprentie première année a permis de renforcer l'équipe de professionnelles ; seuls les arrêts de longue durée ont été remplacés :

Les charges sociales sont également en diminution : 75 402 € (87 465 € en 2018)

Le montant total de l'aide de l'état s'élève pour 2019 à 4 620 € contre 7 027 €: deux contrats de travail bénéficient d'aide ASP : l'agent de cuisine (fin de l'aide le 31/01/2019) et Romain, l'apprenti : 4 400 € pour la première année d'apprentissage.

III. NOTES EXPLICATIVES SUR LES COMPTES ET INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

A. Provisions inscrites au bilan

Nature des provisions	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques & charges	10 094	1 412		11 506
Provisions pour dépréciation				
TOTAUX	10 094	1 412		11 506

B. Actif immobilisé et amortissements

1. Immobilisations

Valeurs brutes	Début	Augmentation	Diminution	Fin
Immobilisations Incorporelles	3 011			3 011
Immobilisations Corporelles	35 995	5 637		41 633
Immobilisations Financières				
TOTAUX	39 006	5 637		44 644

2. Amortissements

Valeurs brutes	Début	Augmentation	Diminution	Fin
Immobilisations Incorporelles	3 011			3 011
Immobilisations Corporelles	33 258	1 632		34 889
TOTAUX	36 269	1 632		37 900

3. Détail des immobilisations et amortissements en fin de période :

Valeurs brutes	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée	Mode
Logiciel	3 011	3 011	0	3 ans	Linéaire
Agencement & aménagement	9 541	9 541	0	4 ans	Linéaire
Matériel pédagogique	19 214	12 768	6 446	3 à 4 ans	Linéaire
Matériel et outillage	9 045	8 747	298	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 252	3 215	0	3 ans	Linéaire
Mobilier	582	582	0	3 ans	Linéaire
TOTAUX	44 644	37 900	6 744		

C. Echéances des créances et des dettes**1. Créances**

État des créances	Montant brut	A un an	Plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charge d'avance	84 697	84 697	
TOTAUX	84 697	84 697	

2. Dettes

État des dettes	Montant brut	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Établissement de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	8 840	8 840		
Dettes fiscales & sociales	48 864	48 864		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes (cautions familles)				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	57 704	57 704		

D. Comptes de régularisation Actif et Passif**1. Les charges à payer inscrites dans les comptes de passif sont composées de :**

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs factures non parvenues (408000)	7 407
TOTAUX	7 407

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes prov pour congés payés (428200)	15 142
Charges sociales sur congés (438200)	3 627
Uniformalion à payer (438601)	4 907
Organisation sociaux autres charges à payer (43860000)	2 600
Autres charges à payer (42860000)	11 900
TOTAUX	38 176

2. Les produits à recevoir inscrits dans les comptes d'actif sont composés de :

Produits à recevoir sur autre créances	Montant
Produit à recevoir organismes sociaux (438)	831
Produits à recevoir CAF et MSA (467 & 468)	41 247
Subvention à recevoir	33 128
TOTAUX	75 206

E. Ventilation du chiffre d'affaires

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations familles	48 974	13 %
Prestations de services CDC	163 975	42 %
Produits des activités annexes	6 186	2 %
PSU CAF & MSA	168 413	43 %
TOTAUX	387 549	100 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Le montant des rémunérations brutes des 3 personnes les mieux rémunérées (hors prime exceptionnelle) au sein de l'association s'élève à 91 320 € pour l'année 2019.



www.exco-valliance-blog.fr
www.excovalliance.fr

Siège Social
Exco Valliance PERIGNY
3-5 avenue Bernard Moitessier
17180 PERIGNY

Tel : 05.46.42.42.85
Fax : 05.46.43.45.24
Mail : valliance@exco.fr

Exco Valliance ANGOULEME
11 Rte du Peux – CS 22508
16025 ANGOULEME CEDEX

Exco Valliance ROCHEFORT
1, avenue de Saintonge
17430 TONNAY-CHARENTE

Exco A' LORMONT
Quai Carriet
33310 LORMONT

Exco Valliance BARBEZIEUX
32, boulevard Chanzy
16300 BARBEZIEUX

Exco Valliance ROYAN
3 rue des Cyprès
17200 ROYAN

Exco Valliance FP MERIGNAC
2 avenue Henry Le Châtelier
33692 MERIGNAC Cedex

Exco Valliance JARNAC
38, rue Pasteur
16 200 JARNAC

Exco Valliance SAINTES
83-85 cours du Maréchal Leclerc
17100 SAINTES

Exco PARIS VFA Audit
9 rue de l'échelle
75001 PARIS